

Trois questions à... Lambert Nkogo Edzang

"Mon adversaire s'est comporté honorablement"

Propos recueillis par C.O.

Oyem/Gabon

**Le nouveau sénateur du 1er siège de la commune d'Oyem a profité de cet entretien pour revenir sur la manière dont il conçoit le rôle du parlementaire.**

**L'union.** Vous venez d'être élu sénateur du 1er siège de la commune d'Oyem, quel sentiment vous anime ?

**Lambert NKOOGO EDZANG :** C'est un sentiment de joie énorme. Parce que c'est à l'issue du scrutin que l'on appréhende réellement les enjeux. Car, nous avons vu comment nos adversaires ont déployé d'énormes moyens. La débâche des moyens financiers. Ce qui est encore plus patent, c'est l'implication manifeste du personnel de commandement dans cette élection. Comment pouvez-vous imaginer qu'un sous-préfet et un préfet puissent aller aux domiciles des conseillers municipaux qui sont des grands électeurs pour faire pression sur eux ? Pour moi, c'est une faute grave qui mérite d'être sanctionnée à sa juste valeur. Parce que nous estimons que nous sommes dans une République. Et dans

une République, chacun a sa place. Le personnel de commandement est sensé être apolitique. Manifestement, ce sont eux qui ont fait la campagne de mon adversaire à qui je n'ai rien à reprocher. Il s'est comporté honorablement. Donc, à l'issue de ce scrutin, vous conviendrez avec moi que je ne peux qu'être heureux, parce que c'est moi le vainqueur.

**D'aucuns pensent que ce siège précédemment occupé par un Haussa devrait revenir à un autre membre de cette communauté pour des questions d'équilibre géopolitique. Que leur répondez-vous ?**

- Je voudrais simplement vous dire que votre question prouve que les gens ont un intérêt particulier pour la politique locale. Cela relève du pouvoir discrétionnaire de notre tête de liste parce que, nous sommes une organisation structurée. Nous avons un leader et c'est lui qui fixe le cap. C'est lui, dans son libre arbitrage, qui décide qui fait quoi, quand et comment. Donc, je ne peux pas, à mon humble avis, donner les éléments de réponse à votre question.

**Vous entrez au Sénat au cours d'un mandat entamé depuis. Quelle valeur ajoutée pensez-vous apporter à cette opposition quand on sait que vos adversaires sont largement majoritaires ?**



Photo : Chris Oyame

Le néo-sénateur, élu du 1er siège de la commune d'Oyem, Lambert Nkogo Edzang répondant à nos questions.

- La première chose à dire, c'est de comprendre le rôle d'un parlementaire au-delà des comportements partisans. Un parlementaire est un élu de la République. Et lorsqu'il y a des projets de loi qui, manifestement vont dans l'intérêt du peuple, quel que soit le bord politique auquel on appartient, on est en droit de soutenir ces projets. Donc, le sénateur que je suis ne va pas au Sénat pour son intérêt personnel, mais avec l'ambition collective. Maintenant, si vous dites que

le nombre de sénateurs de mon bord politique, par rapport à la majorité n'aura pas de poids, je n'ai pas cette lecture de l'action politique. Par contre, ce serait peut-être la déception de ceux qui sont majoritaires parce qu'en réalité, nous sommes censés servir la République. Les parlementaires de la majorité comme ceux de l'opposition doivent privilégier l'intérêt général des populations. Il n'y a pas en réalité dans l'application d'un texte de loi, l'opposition ou la ma-

majorité. Il n'y a que l'appréhension que l'on peut se faire de la substance même du texte qui est proposé. Si c'est un texte qui va dans la satisfaction des besoins des populations, que vous soyez de l'opposition ou de la majorité, vous avez l'obligation de l'adopter. Maintenant, si la majorité fait des votes mécaniques par rapport à ses ambitions partisans, cela réduit la République à un niveau qui, par rapport à votre question, ne peut pas permettre au pays d'avancer.

Sénat/Audition du ministre des Petites et Moyennes entreprises  
Deux projets de loi soumis à l'appréciation des sénateurs

J.K.M

Libreville/Gabon

**LE** ministre des Petites et Moyennes entreprises (PME), Biendi Maganga Moussavou, était, hier, devant les membres de la Commission des Affaires économiques, de la Production et des Echanges du Sénat. Au centre de cette audition : la présentation du projet de loi d'orientation de la politique nationale de promotion des PME et celui relatif aux structures d'encadrement et d'accompagnement des PME.

Dans son exposé de motifs, le membre du gouvernement a fait valoir que le premier texte, qui s'inscrit dans le cadre général des réformes et de la modernisation de l'arsenal juridique des PME, intègre l'objectif global de diversification de l'économie. En ce sens, a-t-il avancé, il vise à mieux adapter la législation à l'exigence politique du développement de l'en-



Photo : Gaston Ngoubilli

Le ministre des PME, Biendi Maganga Moussavou, face aux membres de la commission des affaires économiques, de la Production et des Echanges du Sénat.



Photo : Gaston Ngoubilli

trepreneuriat et de l'amélioration de l'environnement des affaires. De même, il introduit une redéfinition du champ dévolu aux PME, en améliorant le cadre juridique d'exécution des activités du secteur, en apportant une définition claire et plus complète des entreprises classées par catégories. Le second texte, a-t-il mentionné, vise à élaborer un cadre normatif régissant les structures ayant vocation à encadrer les PME. À savoir : les couveuses, les incubateurs, les hôtels d'entreprises, les centres de gestion agréés et les centres d'affaires. Des structures qui, a-t-il précisé, se développent en marge de la loi.

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DECEMBRE**

**GRANDS PROJETS, PETITS PRIX!**

**LES PLANS EN OR !**

CARREAU SOL à partir de 5000 FCFA/m<sup>2</sup>

Rejoignez-nous ! **Batiplus Gabon**

TOUT POUR LA MAISON **Batiplus** DU SOL AU PLAFOND

Leader -50% -20% -10%